

Mairie de Montrottier  
69770 MONTROTTIER

## **COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 AVRIL 2015 à 20 Heures 00**

Etaient présents : Mmes et Mrs Bernard CHAVEROT, Véronique GILLOT, Michel GOUGET, Gisèle GRANGE, Gérard PUIPIER, Michel CROIZER, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Gérard PINATTON, Catherine PEJU, Stéphanie CHAMBE, Muriel CHENOUEARD-GAUTIER, Hervé REY.

Absente excusée : Marie-Hélène TONIN.

Absent : Jean MATHIEU

Secrétaire de séance : Michel VIANNAY.

La séance est ouverte par la lecture du dernier compte rendu qui est accepté à l'unanimité.

**ETUDE DE FAISABILITE SUR LE BÂTIMENT « LES GENETS »** : Michel GOUGET, Responsable de la commission économique de la Commune, présente le devis établi par le cabinet d'Architecture « Atelier de Montrottier, Loïc Parmentier et Associés » sur l'étude de faisabilité du bâtiment les Genets. Ce projet comprend plusieurs phases :

- Phase 1 : Diagnostic technique de l'existant : analyse du bâtiment des Genets, les contraintes et les qualités. Ce diagnostic comprend une réunion avec un comité de pilotage, une compilation des documents existants et une synthèse et résumé des qualités et des contraintes liées à la transformation de ce bâtiment.
- Phase 2 : Faisabilité par élaboration de plusieurs scénarios pour la transformation du site des Genets comprenant l'élaboration des premiers scénarios , une réunion avec la comité de pilotage pour la présentation des scénarios sur la transformation du bâtiment, un approfondissement du scénario validé par le comité de pilotage et enfin une dernière réunion de présentation finale du scénario validé .

Le montant de cette étude est de 14 800,00 euros.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Le Conseil après avoir débattu sur ce sujet accepte ce devis à l'unanimité et demande à ce cabinet de travailler sur ce projet dès maintenant.

**CHEMIN DE ROBAGNY** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour régler des problèmes d'eaux pluviales, il y a lieu de prévoir des travaux sur le chemin de Robagny (desservant les maisons Juan et Garnier). Après en avoir expliqué la problématique, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la réfection de ce chemin communal.

**CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT** : Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention établie par le Département pour une assistance aux collectivités dans le cadre d'une ingénierie publique. Cette convention permettra d'apporter son concours dans les domaines suivants : voirie, aménagement de l'espace public, bâtiment, maîtrise de l'énergie, eau, assainissement, cours d'eau, aides européennes, ingénierie sociale (étude d'impact, diagnostic, évaluation et conduite de projets, aides documentaires ...).

Pour les communes de notre catégorie le temps d'intervention alloué sera de 12 jours par an.

Cette aide sera effectuée à titre gratuit sauf si la commune souhaite une assistance à maîtrise d'ouvrage ou à maîtrise d'œuvre (dans ces cas-là une convention spécifique sera proposée).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette convention et autorise Mr le Maire à la signer.

**CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de signer un avenant à la convention avec la communauté de communes « Chamousset en Lyonnais » pour une continuité de service au niveau de la voirie jusqu'au 31 décembre 2015. Il est rappelé que suite à un courrier de Mr le Préfet du Rhône il est nécessaire de redéfinir statutairement la voirie d'intérêt communautaire.

**INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE** : Monsieur le Maire propose au conseil municipal de porter au coefficient 4 l'indemnité d'administration et de technicité au personnel communal. Il rappelle que le salaire des fonctionnaires est « gelé » depuis 2010 et qu'avec l'augmentation des charges, les salaires n'augmentent pas. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :** Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le versement des subventions aux associations :

- Association bibliothèque : 700,00 euros
- Association la Montagnarde : 700,00 euros
- Association CML (cinéma) : 600,00 euros.

Le conseil donne son accord à l'unanimité. Pour la subvention au CML, Michel CROIZER, Président de cette association n'a pas pris part au vote.

**QUESTIONS DIVERSES :**

Le Conseil Municipal :

- Décide de ne pas préempter pour le terrain de Mr Tardy Gérard à la Madeleine.
- Accepte la proposition de prix pour les activités de la mission jeunes pour l'année 2015 :
  - Karting : 25 euros
  - Paintball : 25 euros
  - Escalade : 10 euros
  - VTT : 10 euros
  - Soirée à thème : 3 euros
  - Patinoire : 7 euros
- Accepte d'ajouter l'encaissement des dons sur la régie du budget général confiée à Mme Brigitte Duffet.
- Prend connaissance de l'entretien avec Mr CLERC, pour l'aménagement du terrain Second.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 40.

Prochain conseil le Lundi 18 Mai 2015 à 20 h 00.